

ARRETE N°079/2025

Relatif à la mise en œuvre du feu d'artifice du 14 juillet 2025 sur le territoire de la Commune déléguée de Chouzy-sur-Cisse

Le Maire de la Commune de VALLOIRE-SUR-CISSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs,

Vu le décret n°2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre,

Vu la déclaration de spectacle pyrotechnique en date du 31 mai 2025, déposée par la Commune et reçue le même jour en préfecture de Loir-et-Cher pour le tir d'un feu d'artifice prévu le 14 juillet 2025 au plan d'eau de Chouzy-sur-Cisse, commune déléguée de Valloire-sur-Cisse ;

Vu le récépissé de déclaration du 13 juin 2025, enregistré sous le numéro 2025/081 par les services de la préfecture de Loir-et-Cher ;

Considérant qu'il convient de réglementer la mise en œuvre du feu d'artifice afin de garantir la sécurité publique,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La société **Pyro-Concept** est autorisée à procéder au tir du feu d'artifice le **14 juillet 2025**, au plan d'eau situé sur le territoire de la commune déléguée de **Chouzy-sur-Cisse**.

ARTICLE 2 : La mise en œuvre du feu d'artifice, son transport, son stockage, son montage, son tir et sa surveillance sont placés sous la **responsabilité exclusive** de la société **Pyro-Concept**, qui devra se conformer strictement à la réglementation en vigueur en matière de sécurité pyrotechnique.

ARTICLE 3 : La **zone de tir**, définie par le responsable du tir, sera **strictement interdite au public** pendant toutes les phases du spectacle (montage, tir, démontage).

Elle sera **matérialisée par des barrières de sécurité**, et équipée de **moyens adaptés de lutte contre l'incendie**.

Un **point d'accueil des secours**, clairement signalé par une affiche portant la mention « **Point d'accueil des secours** », devra être mis en place.

L'artificier devra être muni de la copie de la déclaration préfectorale le jour du tir.

ARTICLE 4 : Afin d'assurer l'accès des services de secours, le **stationnement sera formellement interdit** devant la **barrière d'entrée du plan d'eau**, située **Route du Tertre**, pendant toute la durée de l'événement.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de LOIR - et - CHER

Commune de VALLOIRE-sur-CISSE

Accusé de réception en préfecture
041-200062768-20250708-arrete079-2025-AI
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, sis 44, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cédex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible via le site internet <https://www.telerecours.fr/>.

ARTICLE 6 : Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les agents ou les fonctionnaires assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, le Commandant de la brigade de gendarmerie de Veuzain-sur-Loire, le Responsable des services techniques communaux ainsi que le Chef du service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché partout où besoin sera.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher
- Pyro Concept, Z.I Les Poujeaux, 6 Rue des Artisans, 37530 Nazelles Négron
- Communauté de brigades de gendarmerie de Veuzain-sur-Loire
- Service Départemental d'incendie et de secours de Loir-et-Cher
- Police municipale de Valloire-sur-Cisse
- Services techniques de la commune

**ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 08/07/2025
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 08/07/2025**
Le Maire,



Valloire- sur-Cisse, le 07 juillet 2025
Le Maire,



Catherine LHERITIER